

# MAIRIE DE MANTEYER

## SÉANCE DU 5 JUIN 2026

DE-056-2026

Nombre de membres  
afférents au CM : ..... 15  
Nombre de membres en  
exercice ..... 15  
Nombre de membres  
présents ..... 13  
Nombre de membres ayant  
pris part à la délib..... 15

Date de la convocation  
1/06/2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à dix-huit heures quarante-cinq minute, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric REY, Maire.

**Présents :** REY Frédéric - ALLEMAND Georges - CHARBONNIER Mélanie - CAMUS Kévin - ARNAUD Amandine - PAUCHON Éric - PAUCHON Sylvie - DEGREMONT Loïc - JULLIEN Charlotte - PERRET Oriane - Michel PONS - ERLINGER Delphine – CELCE Chantal

**Absents excusés représentés :** CHEVALIER Lina (pouvoir à Charlotte JULLIEN)  
PETROW Janeck (pouvoir à Georges ALLEMAND) Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

**Absents excusés :**

005-210500757-20260605-056-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

M. ALLEMAND Georges a été désignée secrétaire de séance.

Réception par le préfet : 08/06/2026

**Objet : Motion pour la création d'une halte ferroviaire à la Roche des Arnauds**

M. Georges ALLEMAND, 1<sup>er</sup> adjoint au maire expose la motion pour la création d'une halte ferroviaire au niveau de la Roche des Arnauds. :

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 dans les Alpes françaises offre l'opportunité historique d'accélérer la réalisation d'un programme de modernisation de la ligne Aix-en-Provence/ Briançon. C'est le projet Performance Ferroviaire des Alpes du Sud qui va permettre de sauvegarder durablement l'axe, permettre une exploitation plus fiable, plus performante, améliorer l'accessibilité dans les gares et les connexions entre les différents modes de transport.

La SNCF Réseau, la SNCF gares et connexions, l'Etat, la Région Sud, le département des Hautes-Alpes vont investir plus de 320 M€ pour ce projet qui permettra de rénover l'axe d'ici fin 2029.

En complément de ce projet, **la création d'une halte ferroviaire à La Roche-des-Arnauds** répond à un besoin criant sur le secteur du Buëch-Dévoluy de :

- 1. Transition vers des mobilités durables basées sur du transport collectif**
- 2. Modèle pour des déplacements en multi-modal**
- 3. Déchargement de l'axe routier Veynes-Gap**
- 4. Développement de l'habitabilité pour le secteur**

**La motion est annexée à la présente délibération.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:**

D'approuver la signature de la motion pour la création d'une halte ferroviaire au niveau de la Roche des Arnauds. :

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 15 dont 2 pouvoirs

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Maire



.../...